

**INSCRIPTION à l'IFAS**  
**EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**  
**rentrée de septembre 2025**

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

Collez votre photo  
ici

**FICHE D'INSCRIPTION**  
**EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS**

NOM DE NAISSANCE : .....

NOM D'USAGE : .....

PRENOMS : .....

DATE de NAISSANCE : .....

LIEU DE NAISSANCE : .....Dpt : .....

SEXE masculin  féminin

NATIONALITE : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

N° TELEPHONE : .....

N° PORTABLE : .....

MAIL : ..... @ .....

**Situation actuelle :**

- Demandeur d'emploi Pôle Emploi   
Mission Locale   
Cap Emploi   
Continuité de parcours scolaire

**Diplômes ou attestations :**

- |             |                          |                    |                          |
|-------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| BAC ASSP    | <input type="checkbox"/> | DEAP               | <input type="checkbox"/> |
| BAC SAPAT   | <input type="checkbox"/> | DEAVF              | <input type="checkbox"/> |
| Autre BAC   | <input type="checkbox"/> | DEAVS              | <input type="checkbox"/> |
| DA ou CAA   | <input type="checkbox"/> | MC aide à domicile | <input type="checkbox"/> |
| TP AVF      | <input type="checkbox"/> | DEAES              | <input type="checkbox"/> |
| AMP         | <input type="checkbox"/> | ASH formation 70h  | <input type="checkbox"/> |
| Autre ..... |                          |                    |                          |

**Ne pas cocher**  
**RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

- Photo d'identité collée ci-dessus
- Pièce d'identité en cours de validité   
OU  
Titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Copie du contrat d'apprentissage signé
- Copie du ou des diplômes
- Copie des relevés bulletins scolaires
- Attestations de travail, appréciations
- Courrier employeur
- Attestation VAE
- 2 enveloppes sans fenêtre timbrées**

**Je demande mon inscription et j'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection.**

**Je m'engage également à suivre la totalité de la formation.**

Les allègements de formation (parcours individualisés) seront mis en place par la direction de l'institut après admission en formation et en fonction de mes diplômes du secteur sanitaire et social en ma possession.

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées sur ce document.**

*Les résultats peuvent être diffusés sur le site de l'institut. La réglementation vous autorise à vous opposer à ce que votre nom apparaisse.*

*Merci de cocher la case correspondant à votre choix.*

Affichage autorisé  Affichage non autorisé

Fait à ....., le ..... **Signature**

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON**

Les inscriptions sont ouvertes  
du lundi 27 janvier au lundi 13 juin 2025.

Cette notice d'inscription se compose de :

- Fiche d'inscription 2023 (page 1)
- Notice explicative (page 3)
- Liste des pièces à fournir (pages 4)
- Règlement de la sélection pour l'admission en institut de formation d'aides-soignants (pages 5-6)
- Informations utiles (pages 7-8)

Aucun dossier d'inscription papier ne sera remis par l'Institut aux candidats.

Les dossiers sont à télécharger sur internet :

[www.ch-menton.fr/instituts-de-formation/institut-de-formation-des-aides-soignants](http://www.ch-menton.fr/instituts-de-formation/institut-de-formation-des-aides-soignants)

rubrique :

*Sélection des candidats en IFAS*

**Le dépôt des dossiers d'inscription se fera**  
**Soit par COURRIER POSTAL à l'adresse suivante :**

**IFAS – CH Menton**  
**2 avenue Antoine Pégliion**  
**06500 MENTON**

**Soit par DEPOT directement AU SECRETARIAT de l'IFAS**

au:

**8 avenue Laurenti**  
**06500 Menton**  
(du lundi au vendredi de 9h à 16h)

Tout dossier envoyé ou déposé hors délai sera rejeté

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

## NOTICE EXPLICATIVE

**Ouverture des inscriptions : le 27 janvier 2025.**

**Dépôt des dossiers : du 27 janvier au 13 juin 2025.**

Les dossiers doivent être envoyés par courrier à :

**IFAS – CH Menton  
2 avenue Antoine Pégliion  
06500 Menton**

**OU** déposés directement au secrétariat de l'IFAS situé au :

**IFAS - 8 avenue Laurenti – 06500 Menton**  
(du lundi au vendredi **de 9h à 16h** sans interruption)

- **Résultats de l'admission : le 03 juillet 2025.**
- **Début de la formation : Lundi 25 aout 2025**
- **Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats**
- **Coût de la formation :**
  - Prise en charge par l'employeur: **6690 euros** sous réserve d'évolution

Capacité d'accueil autorisée : **les candidats en contrat d'apprentissage sont admis en formation hors quota.**

**Les personnes** ayant déjà été **sélectionnées** à l'issue d'un entretien avec un employeur **pour un contrat d'apprentissage** sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur **admission directe en formation.**

**VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ENTIERE NOTICE**

## **PIECES A FOURNIR POUR LA COMPOSITION DU DOSSIER** **dans le cadre du contrat d'apprentissage**

### • **Candidats en contrat d'apprentissage**

1. Une fiche d'inscription dûment complétée avec photo collée (datant de moins de 3 mois),
2. **Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité, en cours de validité** (la durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 aux personnes majeures est prolongée de 5 ans. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent valides 10 ans. Décret du 20 décembre 2013),
  - 2.1. **Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation,**
3. Une lettre de motivation **manuscrite** avec description du projet professionnel de l'apprenti,
4. Un curriculum vitae,
5. Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage (validation du CERFAH)  
***En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection du droit commun (sélection sur la base du dossier et d'entretien avec le jury de l'IFAS)***
6. 2 enveloppes autocollantes sans fenêtre avec votre nom, prénom et adresse timbrées au tarif en vigueur

### **Pièces facultatives (en fonction de la situation du/de la candidat(e)) :**

- Copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Les candidat(e)s peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, ...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

## **REGLEMENT DE LA SELECTION POUR L'ADMISSION EN** **INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**

### **DISPOSITIONS GENERALES :**

---

Dès son inscription, le.la candidat.e s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur.

Les modalités de sélection, d'organisation du jury d'admission et sa composition sont définies en accord avec l'Agence Régionale de Santé conformément aux textes réglementaires.

### **CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION :**

---

Pour être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant, les candidat.e.s doivent :

- **Être âgé.e.s de 17 ans au moins** à la date de l'entrée en formation ;
- **Être reçu.e.s à l'épreuve de sélection** organisée par l'institut de Formation d'Aides-soignants.

**Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'admission.**

La direction de l'institut mettra en place, après leur admission, des parcours individualisés pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs à la certification d'aide-soignant.e, ou lorsque leur parcours antérieur leur permet de bénéficier d'un allègement de formation (cursus partiel). Les élèves en cursus partiel ne pourront pas bénéficier du temps plein de formation.

**Tout diplôme ou document non fourni lors de l'inscription à la sélection ne sera pas pris en compte pour accorder une éventuelle dispense.**

La formation est accessible par les voies suivantes :

- La formation initiale (!! Télécharger le dossier droit commun !!)
- La formation professionnelle continue. (!!! télécharger le dossier ASHQ et agents de service !!!)
- La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience.
- Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation.


### **ÉPREUVES DE SELECTION :**

---

**Les personnes** ayant déjà été **sélectionnées** à l'issue d'un entretien avec un employeur **pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation** de leur choix.

## INFORMATIONS UTILES

### VACCINATIONS :

<p><u>Vaccinations</u> <b>obligatoires</b> et certificats médicaux à fournir à l'admission en IFAS</p>	<p>Les vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation d'aide-soignant sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>BCG (Test tuberculique)</b></li><li>- <b>DIPHTERIE-TETANOS-POLYOMELITE (DT POLIO)</b></li><li>- <b>HEPATITE VIRALE B</b></li></ul> <p><b>Merci à vous de vous en préoccuper dès à présent.</b></p>  <p>Sont exigés le <b>premier jour de la rentrée</b> en IFAS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un certificat établi par un médecin agréé par l'ARS attestant que vous êtes apte à suivre la formation aide-soignante</li><li>- Un certificat de vaccination</li></ul>
--	---

### CANDIDAT.E EN SITUATION DE HANDICAP :

Les candidat.e.s sollicitant des aménagements durant la formation doivent transmettre à l'IFAS l'avis du médecin agréé par l'ARS [www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr) désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précisant les modalités à appliquer. La direction de l'institut évaluera la faisabilité des aménagements prescrits.

### SÉCURITE SOCIALE :

Les élèves aides-soignant.e.s doivent fournir un justificatif prouvant qu'ils.elles bénéficient du régime de Sécurité Sociale au titre d'ayant droit ou à titre personnel (attestation de sécurité sociale en cours de validité sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).

### PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION :

Pour les candidat.e.s bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle et afin de compléter le dossier administratif, il est impératif de **produire un justificatif précisant l'organisme qui prend en charge la formation**, ainsi que le montant attribué. Ce document sera à fournir au secrétariat au moment de l'inscription définitive, c'est-à-dire après l'affichage des résultats (et au plus tard le jour de la rentrée administrative).

### DURÉE DE LA FORMATION :

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON**

La formation en cursus complet dure 11 mois (44 semaines) soit 1540 h d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage :

- 770h de théorie (22 semaines) en institut
- 770h de pratique (22 semaines) en stage

Les candidats titulaires d'un des diplômes suivants bénéficieront de certaines dispenses de scolarité :

- DEAP,
- Bac Pro ASSP,
- Bac Pro SAPAT,
- Titre ADVF,
- Titre Professionnel ASMS,
- ARM,
- Ambulancier,
- DEAES.

**Tout diplôme ou document non fourni lors de l'inscription à la sélection ne sera pas pris en compte pour accorder une éventuelle dispense.**

**CALENDRIER RÉCAPITULATIF**

---

<b>Début des inscriptions :</b>	le 27 janvier 2025
<b>Clôture des inscriptions :</b>	le 13 juin 2025
<b>Entretien oral :</b>	Non concerné
<b>Résultats de l'admission :</b>	le 03 juillet 2025
<b>Rentrée administrative :</b>	le 25 aout 2025
<b>Rentrée scolaire :</b>	le 25 aout 2025